

Québec, le 16 octobre 2008

Madame Christine Saint-Pierre
Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, Bloc A, 1er étage
Québec (Québec) G1R5G5

Objet : Façade de l'église Saint-Vincent-de-Paul : que se passe-t-il ?

Madame la ministre,

Le 26 juin dernier je vous écrivais, au nom de Québec solidaire Capitale-Nationale, pour vous demander certaines informations concernant l'avenir de la façade de l'église Saint-Vincent-de-Paul. Cette lettre faisait suite à votre intervention du 15 avril dernier, alors que vous avez annoncé publiquement la conclusion d'une entente avec monsieur Jacques Robitaille, promoteur d'un projet immobilier sur l'emplacement occupé autrefois par le Patro et l'église Saint-Vincent-de-Paul. Or, à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse à notre demande de juin dernier. Vous comprendrez qu'un délai de six mois avant de recevoir des informations sur un dossier aussi important soulève des inquiétudes.

Six mois après votre déclaration et l'intervention publique de Québec solidaire Capitale-Nationale auprès de l'UNESCO rien ne se passe sur le site de l'église Saint-Vincent-de-Paul et aucune information n'est disponible quant à l'avenir de cet espace important de l'arrondissement protégé par le statut de patrimoine mondial de l'UNESCO. Nous ne connaissons toujours pas les termes de l'entente que vous auriez conclue avec le promoteur.

Six mois plus tard, nous ne savons toujours pas comment la façade sera intégrée au projet, et nous ne savons donc pas dans quelle mesure cette intégration sera respectueuse du caractère patrimonial de l'arrondissement historique du Vieux-Québec dans lequel se trouve ce site. Nous ne connaissons pas davantage l'échéancier à l'intérieur duquel sera réalisé ce projet. De plus, la façade de l'église Saint-Vincent-de-Paul continue de se détériorer.

J'insiste donc, madame la ministre, afin que vous donniez suite aux questions que je vous ai transmises en juin, à savoir que :

- (i) l'entente avec le promoteur soit rendue publique

- (ii) votre ministère suit de près la gestion de ce dossier par la Ville de Québec, compte tenu du fait qu'il est situé à l'intérieur de l'arrondissement historique inscrit auprès de l'UNESCO. En particulier, si une entente particulière a permis au promoteur d'éviter d'avoir à payer la faible amende que lui imposait la loi, il nous semble aller de soi, dans l'intérêt public, qu'il ait l'obligation de faire connaître aux citoyens et citoyennes de Québec le processus qu'il entend suivre afin de respecter ses engagements.

Je compte, madame la ministre, que vous nous fournirez promptement des informations claires sur ce qui attend le site et la façade de l'église Saint-Vincent-de-Paul.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie, madame la ministre, de recevoir mes salutations distinguées.

Serge Roy
Porte-parole, Québec solidaire Capitale-Nationale
sergeroyqc@yahoo.ca

c.c. :

- Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO : wh-info@unesco.org
- Monsieur Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec mairie@ville.quebec.qc.ca
- Monsieur Pierre Maheux, conseiller municipal pierre.maheux@ville.quebec.qc.ca
- Madame Anne Guérette, conseillère municipale anne.guerette@ville.quebec.qc.ca
- Comité populaire du quartier Saint-Jean-Baptiste compop@qc.aira.co
- Comité des citoyens du Vieux-Québec secretaire@ccvq.org
- Coalition Héritage Québec info@coalitionheritagequebec.com